Partenariat Mondial
pour une coopération efficace au service du développement

Consultations sur le mandat avec le Comité de pilotage: résumé des réponses

Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED)

10e réunion du Comité de pilotage

À New York, les 14 et 15 juillet 2016

Ce document résume les réponses données par les membres du Comité de pilotage à un questionnaire sur le mandat et les dispositions pratiques du Partenariat mondial. 15 membres du Comité de pilotage ont soumis leurs réponses à ce questionnaire au plus tard le 10 juin 2016. Les réponses aux questions à choix multiples sont illustrées par les graphiques qui mettent en exergue les impressions/observations par circonscription. Ces contributions permettront aux membres du Comité de pilotage de mieux comprendre les attentes et les positions des autres membres sur des aspects spécifiques du mandat et des dispositions pratiques.

Ce document est communiqué aux membres du Comité de pilotage pour information et discussion.

Personnes à contacter

Thomas Boehler, Tél. : +33 1 45 24 87 75, courriel : thomas.boehler@oecd.org
Esther Schneider, Tél. : +33 1 45 24 14 25, courriel : esther.schneider@oecd.org

DOCUMENT 5

Contexte

Ce document résume les réponses données par les membres du Comité de pilotage à un questionnaire sur le mandat et les dispositions pratiques du Partenariat mondial. Il sert de contributions à la poursuite du débat entre les parties prenantes lors de la 10e réunion du Comité de pilotage (CP).

La 9e réunion du Comité de pilotage au Malawi a conclu que le mandat et les dispositions pratiques du Partenariat mondial doivent être adaptés au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). L'Équipe d'appui conjointe (EAC) a été priée d'effectuer cet exercice afin de contribuer à une légère évaluation inclusive des besoins en amont des discussions sur le renouvellement du mandat du Partenariat mondial qui se dérouleront au cours de la 10e réunion du Comité de pilotage.

Messages clés

- Des points de vue divergents sur le **processus de renouvellement du mandat** implique de le préciser et de parvenir à un accord concluant lors de la 10e réunion du CP.
- Il existe un large consensus parmi les parties interrogées pour dire que le renouvellement du mandat devrait **s'appuyer sur le mandat initial** adopté en 2012 et dirigé par un **processus consultatif ouvert et inclusif**.
- Certains ont **demandé une théorie du changement affinée** pour étayer la discussion relative au mandat, ainsi que la prise en compte des **conclusions des groupes de travail et consultatifs**.
- En tirant parti de ses forces et avantages comparatifs, le Partenariat mondial devrait contribuer à **faire progresser la coopération efficace pour le développement dans l'ensemble du Programme 2030 et du Programme d'Action d'Addis-Abeba**. Il devrait soutenir et assurer la **redevabilité** de l'efficacité du développement.
- Les **principes fondamentaux en matière d'efficacité** et le respect de tous les engagements existants pris à Paris et à Busan restent l'orientation principale du Partenariat. Ils sont universels et applicables à tous les acteurs.
- Les **fonctions** du Partenariat mondial, à savoir la dynamique politique, le suivi, la mise en œuvre et le partage des connaissances, restent valables mais doivent être adaptées aux exigences du Programme 2030 et personnalisées pour devenir plus significatives pour les différents acteurs.
- Le **cadre de suivi** doit être renforcé avant de s'étendre à d'autres domaines. Garder un cycle de deux ans a été largement soutenu. Des propositions spécifiques ont été faites en ce qui concerne les indicateurs et les incitations.
- Les efforts devraient se concentrer sur la **mise en œuvre**, mais dans le but de partager les connaissances et de fournir des orientations à l'ensemble des parties prenantes, et ce, à tous les niveaux.
- **La RHN2** doit définir un programme ambitieux et le **document final** devrait expliquer clairement la structure de gouvernance et les **dispositions pratiques**, qui doivent être convenues par toutes les parties prenantes. De nouvelles propositions spécifiques ont été faites à des fins d'examen.
- **Les réunions** peuvent être mieux échelonnées afin d'établir « les liens adéquats entre le travail au niveau local et au niveau global », de faciliter des discusions plus techniques entre les communautés d'intérêt et de garantir des opportunités de haut niveau régu-

lières à des fins d'examen et de redevabilité, alignées sur d'autres efforts mais en évitant de les répéter inutilement.

- Sur la base des conclusions ayant trait à la portée, aux fonctions et rôles du Partenariat mondial, les dispositions relatives à la coprésidence, au Comité de pilotage et à l'EAC peuvent être discutées de manière plus détaillée.

Participation

Le questionnaire a été distribué aux membres du Comité de pilotage et 15 réponses ont été reçues des parties suivantes :

Gouvernements de pays partenaires et fournisseurs (4) et leurs organisations régionales (4)	Égypte, El Salvador, Japon, États-Unis, Union européenne, UA/NEPAD, OFID/Groupe de coordination des donateurs arabes, Secrétariat du Forum des Îles Pacifiques
Autres parties prenantes (7)	UIP, AWEPA, CGLU, POED, CSI, Fondations, Banque mondiale

Les membres ont répondu en leur qualité de membres du Comité de pilotage, donnant leur avis en fonction de leur expérience en tant que membres. L'Union européenne et la Banque mondiale ont indiqué dans leur réponse qu'elles ont consulté leur circonscription respective. Le NEPAD a répondu en envoyant une soumission préliminaire fondée sur des consultations menées avec le Groupe de travail africain sur l'efficacité du développement. Il poursuivra ces consultations afin de formuler une position définitive des pays africains d'ici à septembre 2016.

Résumé détaillé des commentaires et propositions reçus

Le résumé regroupe les réponses par question et par groupe de parties prenantes. Les réponses qualitatives ont été synthétisées dans la mesure du possible et se trouveront après les graphiques récapitulatifs.

I. PORTÉE, RÔLES ET FONCTIONS DU PARTENARIAT MONDIAL

a. Portée du Partenariat mondial (Q1)

La Question 1 invitait les parties interrogées à réagir à l'énoncé suivant :

Au cours de la réunion du Comité de pilotage à Lilongwe, les participants ont largement convenu que la valeur ajoutée du PMCED réside dans sa capacité d'offrir un espace spécialisé à toutes les parties prenantes afin de faire progresser l'efficacité de leur coopération pour le développement. La vision proposée du PMCED était de servir de « partenariat mondial multi-parties prenantes qui stimule une efficacité accrue, une meilleure qualité et un impact plus important de tous les types de coopération pour le développement afin d'aider l'ensemble des acteurs à réaliser le Programme 2030. »

Il a également été convenu que le nouveau mandat proposé se concentrerait sur trois domaines, en s'appuyant sur le mandat approuvé en 2012 : (i) renforcer la dynamique politique, le suivi et la mise en œuvre de tous les types de coopération pour le développement ; (ii) soutenus par le partage des connaissances, l'apprentissage et l'innovation ; et, (iii) faire des offres spécifiques au Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN), au Forum sur le suivi du Financement du développement (FDD) et au Forum pour la coopération en matière de développement de l'ONU (FCD), en particulier concernant l'ODD 17.

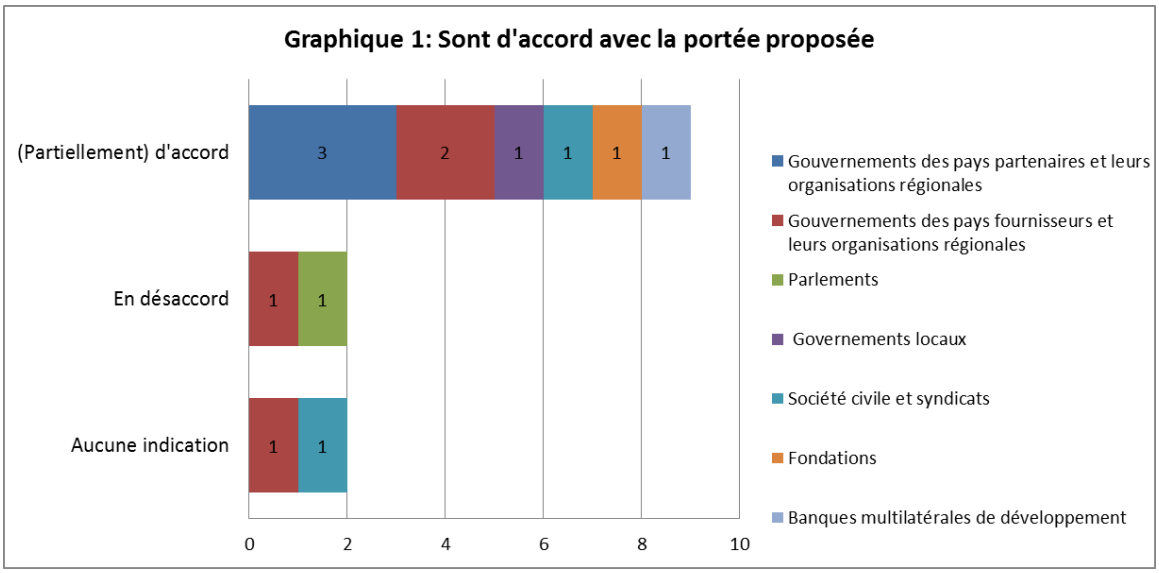

Remarques complémentaires

Plusieurs fournisseurs ont évoqué la nécessité de s'assurer que le Partenariat mondial offre des contributions concrètes et tangibles afin de faire progresser la coopération efficace pour le développement dans le cadre du Programme 2030 et du Programme d'Action d'Addis-Abeba. Il ne devrait pas se limiter à l'ODD 17. Le Partenariat mondial devrait veiller à ce que tous les acteurs comprennent et appliquent les principes d'efficacité de la coopération pour le développement (ECD) et traduisent les engagements en actions. Il conviendrait de mieux souligner le caractère volontaire du Partenariat et sa flexibilité, le fait qu'il fonctionne en dehors des blocs politiques et l'importance qu'il accorde à la mise en œuvre. Des offres spécifiques doivent être précisées et le chevauchement d'activités avec celles du FCD doit être abordé dans le mandat.

Plusieurs pays partenaires et autres parties prenantes ont souligné la nécessité d'une redevabilité permanente au niveau politique afin de réaliser les engagements pris depuis la Déclaration de Paris jusqu'au Partenariat de Busan. L'Égypte a souligné l'importance de la synchronisation au niveau mondial et propose une feuille de route ou un plan d'action fondé sur cette enquête. Les Îles du Pacifique ont mis l'accent sur la capacité de reconnaître la diversité des efforts et de maintenir une composition du Comité de pilotage basée sur les circonscriptions. La société civile quant à elle, a souligné l'importance de la mise en œuvre, ainsi que le caractère multipartite du Partenariat mondial et le caractère unique des parties prenantes n'appartenant pas à l'exécutif qui font partie de la structure de gouvernance. De leur côté, les syndicats ont souligné la fonction de suivi à cet égard et craignaient qu'un accent excessif soit mis sur le partage des résultats au niveau mondial. En outre, les gouvernements locaux ont insisté sur la nécessité de liens de reporting concrets au niveau mondial et ont appelé à une plus grande attention à la réalisation

de la coopération efficace pour le développement dans le pays et au niveau local. Enfin, El Salvador a souligné la nécessité d'améliorer la présentation des résultats du travail accompli par le Partenariat mondial pour les rendre plus compréhensibles pour les citoyens.

b. Différenciation des engagements (Q2)

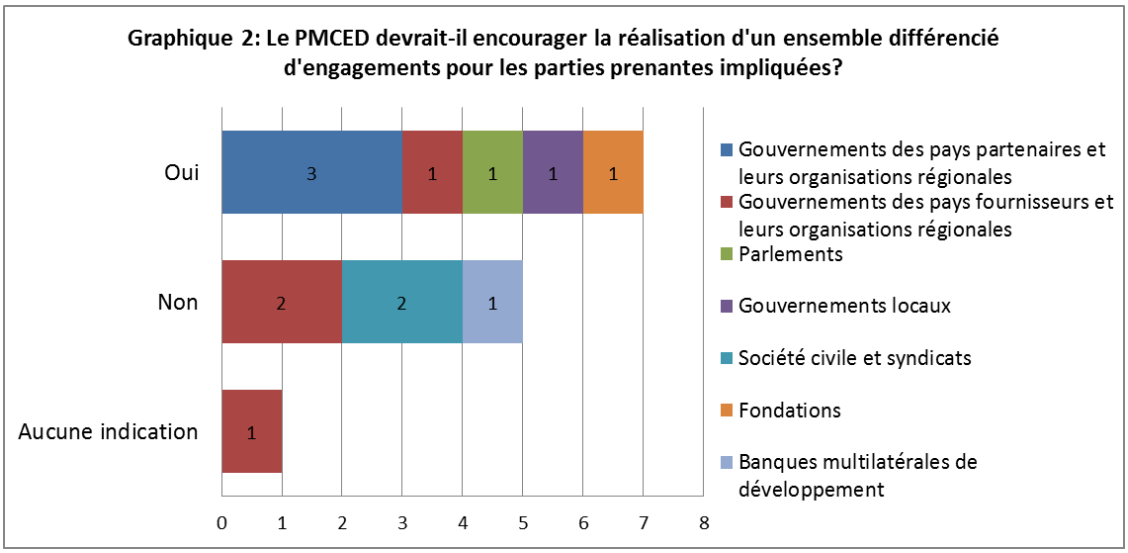

Remarques complémentaires

Les parties interrogées en faveur des engagements différenciés ont souligné : la nécessité de rendre ces engagements plus explicites auprès des parties prenantes et que certains d'entre eux doivent être contraignants ; de mettre l'accent sur leur mise en œuvre, sans pour autant rendre le processus de suivi plus complexes ; et, de servir de cadre général pour les assemblées des différentes parties prenantes.

Les parties interrogées qui étaient en désaccord ont également mis en exergue que : tous les acteurs doivent tenir le même ensemble d'engagements, évitant ainsi une approche « à la carte » où les acteurs peuvent choisir à leur gré ; la redevabilité est un principe fondamental et une fonction du Partenariat ; l'élargissement à un ensemble plus différencié des engagements pourrait le détourner de son orientation principale ; les divers acteurs ont des responsabilités différentes qui sont liées aux engagements.

Le NEPAD a également souligné que les mêmes principes et engagements devraient être applicables à tous.

c. Fonctions principales du Partenariat mondial (Q3)

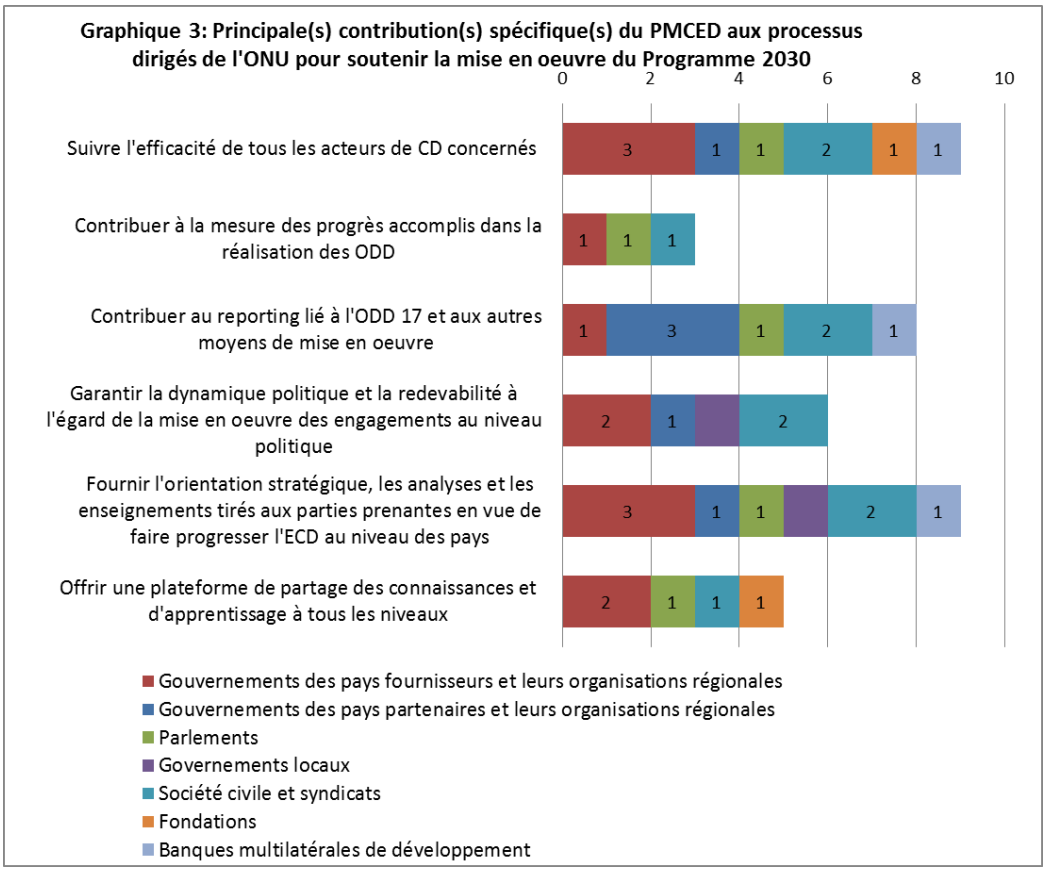

Remarques complémentaires

Certaines parties interrogées ont proposé d'autres éléments pour les fonctions et les tâches pour : sensibiliser les acteurs du développement à l'importance des principes d'efficacité de la coopération pour le développement ; servir de plateforme d'apprentissage mutuel aux parties prenantes de l'ensemble des pays ; contribuer à l'ODD 16 et plus particulièrement au travail sur un environnement favorable à la société civile ; identifier les lacunes et fournir des plans d'action pour la mise en œuvre.

Quelques parties interrogées ont également souligné l'interdépendance des fonctions proposées et leurs liens avec le Programme 2030. Certaines ont indiqué qu'il fallait, dans toutes les fonctions, se concentrer sur la réalisation des engagements fondamentaux en matière d'aide et de développement et s'assurer de la complémentarité avec le processus des Nations Unies. Les États-Unis ont estimé que la fourniture de l'orientation stratégique et de l'analyse ainsi que le soutien à l'apprentissage et au partage des connaissances sont des éléments à ne pas négliger, mais qu'ils sont moins importants que les principaux objectifs de suivi et de soutien à la dynamique politique pour la mise en œuvre des engagements relatifs à l'efficacité de la coopération pour le développement.

d. La deuxième Réunion de Haut Niveau (Q4)

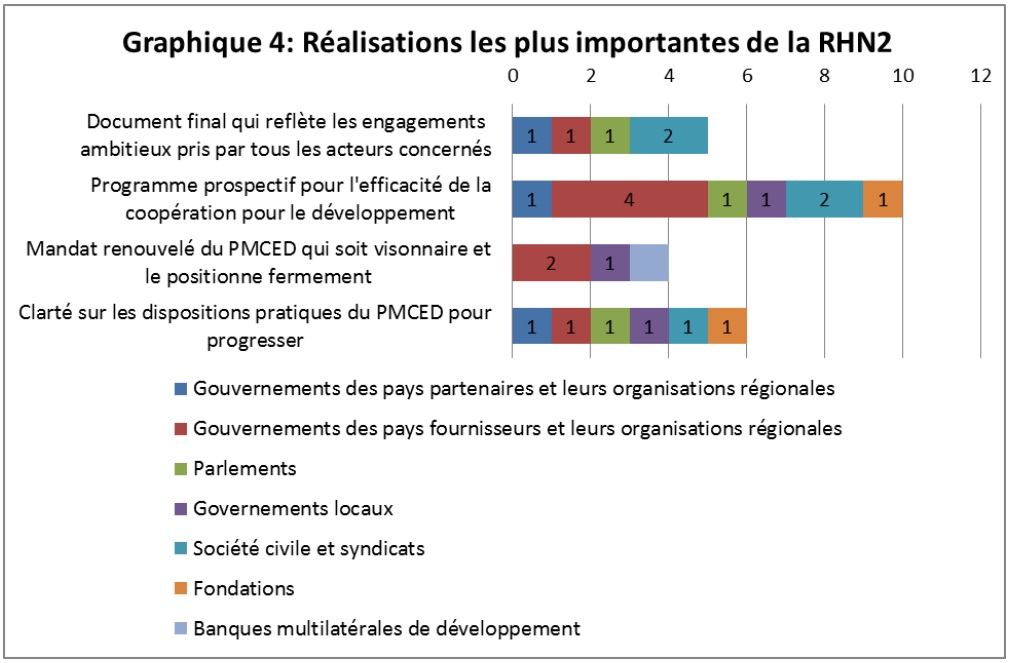

Remarques complémentaires

Le NEPAD a défini un document final avec des engagements clairs, communs et ambitieux, confirmé par tous les acteurs, une gouvernance transparente, des dispositions pratiques ainsi que des mesures de redevabilité du Partenariat mondial, de ses coprésidents, de son Comité de Pilotage et de son EAC en tant que critères de réussite de la RHN2.

En outre, le NEPAD a préconisé une révision du Programme de la RHN2 afin de refléter un processus de renouvellement de la gouvernance du PMCED plus ouvert.

e. Suivi (Questions 5 à 9)

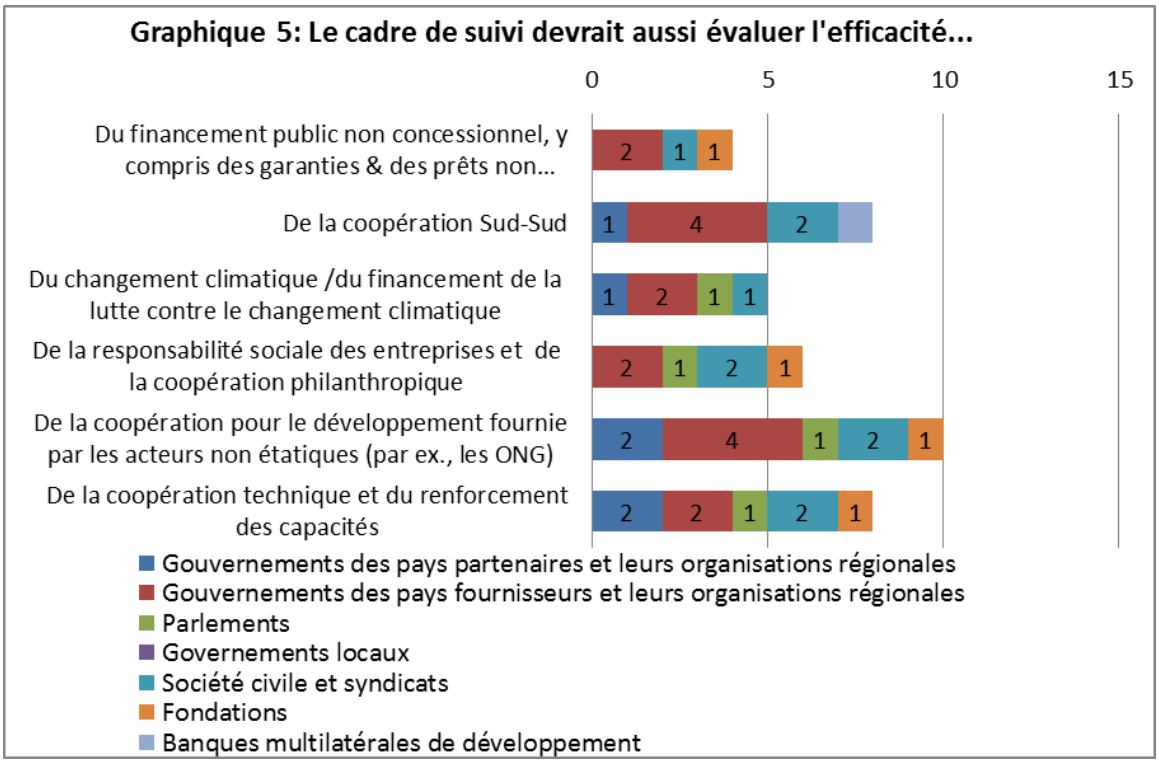

Remarques complémentaires

Les opinions sont partagées en ce qui concerne le choix des apports (flux) financiers à suivre, avec un cadre de suivi révisé. Plusieurs réponses ont proposé une approche prudente quant à l'expansion à d'autres domaines, indiquant qu'il fallait d'abord bien établir le cadre actuel et le réviser uniquement en fonction des engagements convenus dans le document final de Nairobi. Par ailleurs, certains sont partisans d'une analyse plus approfondie du cadre. Toute modification doit être sélective et ne pas répéter inutilement le processus de suivi et d'examen du Programme 2030. Le NEPAD a souligné que l'élargissement du champ du suivi à d'autres types de coopération pour le développement requerra un engagement formel avec ces fournisseurs de coopération spécifiques. Il a été aussi indiqué que le Financement de la lutte contre le changement climatique était déjà rigoureusement suivi et que la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et la coopération philanthropique ne devraient pas être regroupées.

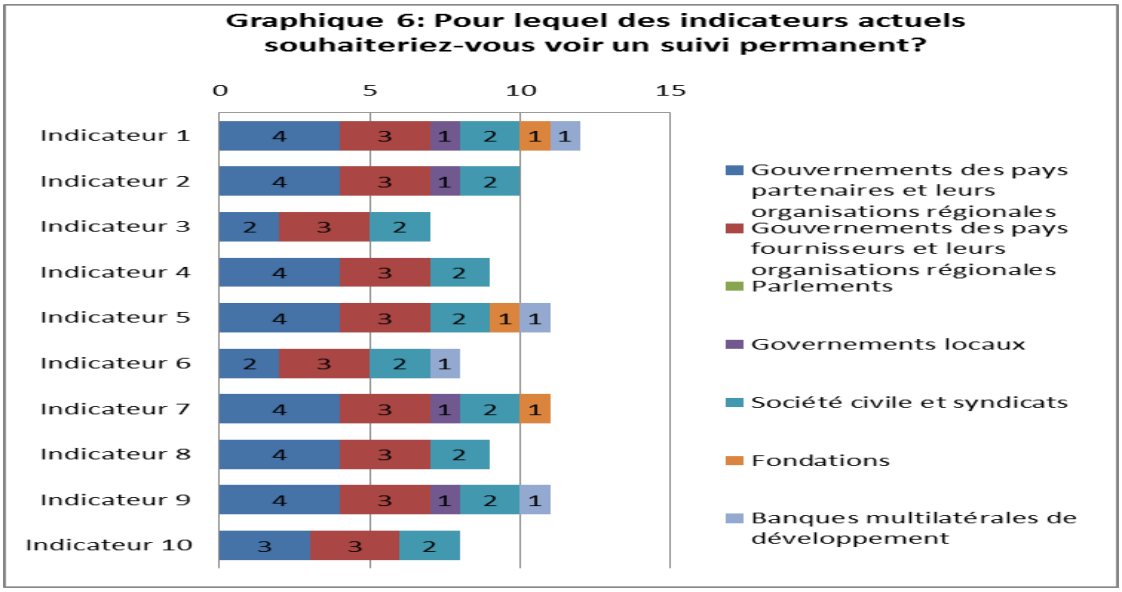

Remarques complémentaires

Les parties interrogées en faveur du maintien de tous les indicateurs (y compris le NEPAD) ont souligné qu'il serait peut-être nécessaire de les réviser afin de refléter les avancées réalisées dans chaque domaine et de s'assurer de leur cohésion avec le Programme 2030, en les regroupant probablement autour des principes fondamentaux et en ajoutant d'autres indicateurs.

Celles qui conviennent de garder un ensemble partiel d'indicateurs (les Indicateurs 1, 2, 5 et 7 à 10 ont été mentionnés plus fréquemment), estiment que les indicateurs actuels sont complexes et difficiles à utiliser et à communiquer et que, malgré l'importance constante des principes de Busan, certains indicateurs risquent de ne pas rester pertinents à l'avenir.

Des propositions supplémentaires de domaines qui pourraient être suivis, ont été faites (dans aucun ordre particulier) :

- La réintroduction de certains indicateurs de suivi de la Déclaration de Paris qui ne sont plus pris en compte
- La performance des donneurs dans certains domaines qui ne sont pas actuellement mesurés[1]
- L'appropriation *démocratique*
- La fragmentation/l'harmonisation
- La coopération technique et le renforcement des capacités
- L'impact des interventions du secteur privé (soutenus par des fonds publics) sur le développement
- Les partenariats public-privé
- La durabilité des interventions de coopération pour le développement
- Les contributions de la coopération pour le développement à l'égalité des chances
- L'existence de plateformes du dialogue social au niveau national
- La coopération Sud-Sud ou les principes de partenariats Sud-Sud
- La mobilisation des ressources, l'efficacité, la redevabilité et l'engagement au niveau infranational

[1] Consulter la réponse du POED à la consultation sur le cadre de suivi.

- Le potentiel d'accroître l'endettement
- N'exclure personne
- L'utilisation de la main d'œuvre importée
- Le caractère inclusif de l'acceptation des priorités de développement nationales
- La qualité du contrôle (ou de l'examen) parlementaire
- La participation du parlement au processus budgétaire
- Le niveau d'APD pour le renforcement des parlements
- Les progrès réalisés par rapport à la politique d'aide/de partenariat[2]
- La mobilisation des ressources intérieures
- La promotion des emplois et de meilleures opportunités pour les jeunes
- Les contributions à l'atténuation du changement climatique.

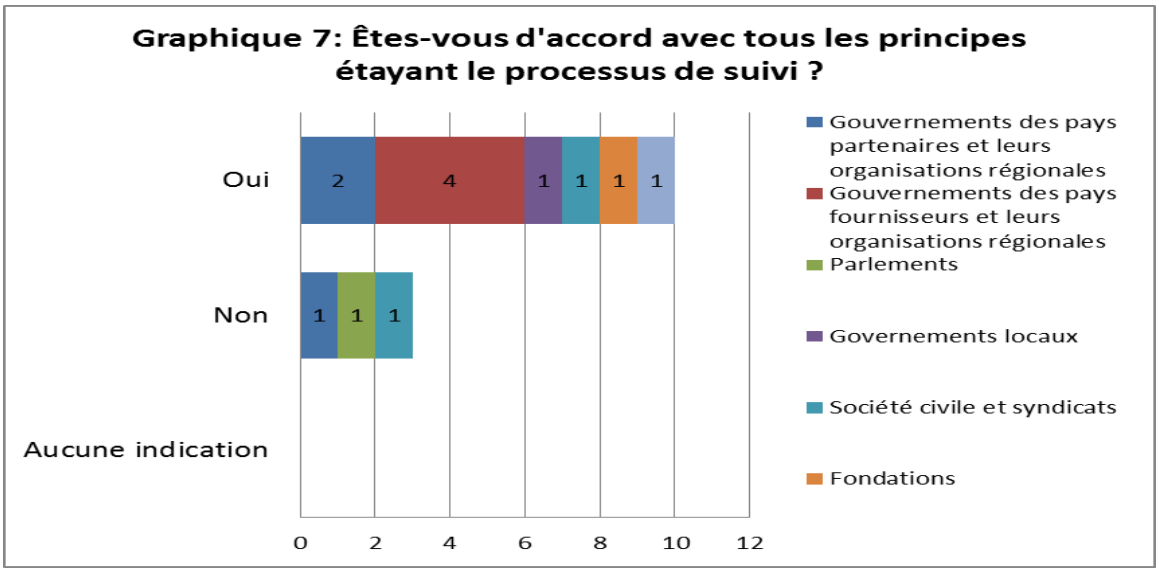

Remarques complémentaires

L'importance excessive accordée à la nature volontaire du Partenariat mondial et la participation limitée des acteurs non étatiques au processus préoccupent la société civile, les syndicats et les parlements. Les syndicats ont demandé que toutes les parties prenantes soient vivement encouragées à participer. Les parlements ont également exprimé leurs préoccupations à propos du principe « dirigé par le gouvernement », indiquant que cette approche peut inciter à ignorer les parlements.

Par ailleurs, El Salvador a souligné que le suivi devrait être obligatoire pour tous les membres du Partenariat mondial. De leur côté, les parlements ont souligné qu'il devraient y avoir des moyens d'inclure des données provenant de pays qui n'ont pas accepté de participer à l'analyse au niveau des pays.

Les autres principes proposés comprennent :

- Être guidé par la pertinence des indicateurs pour toutes les parties prenantes, en particuliers pour les bénéficiaires
- Assurer la simplicité et le caractère mesurable des indicateurs
- Améliorer le dynamisme des fournisseurs

[2] Note : Il s'agit d'un objectif-cible de l'Indicateur 7 sur la redevabilité mutuelle.

- Éviter une approche « à la carte » où les acteurs peuvent choisir à leur gré
- Améliorer l'efficacité du processus de suivi (collecte et validation des données)
- Accorder la priorité à la qualité des données plutôt qu'à quantité de données collectées

Pour s'assurer que le processus de suivi soit axé sur la demande, les parties interrogées ont identifié les incitations suivantes :

- Raviver le groupe des pays partenaire et renforcer ou créer des plateformes nationales de dialogue sur les progrès réalisés, dirigées par les gouvernements des pays partenaires et destinées aux différentes parties prenantes à tous les niveaux.[3] Cela permettrait d'assurer la qualité des données et leur comparabilité, de promouvoir l'inclusion et l'approche axée sur la demande, d'ancrer le suivi sur le plan politique au niveau des pays et de s'assurer de l'harmonisation avec les processus internationaux.
- Aligner le suivi sur les efforts nationaux de S&E ou l'y incorporer afin de minimiser le fardeau et de rehausser le profil.
- Rendre le processus plus transparent et présenter des résultats qui reflètent les réalités sur le terrain.
- Préciser comment le suivi soutient chaque acteur et leurs besoins d'informations spécifiques et inclure le secteur privé et la société civile en particulier.

f. Mise en œuvre (Q10)

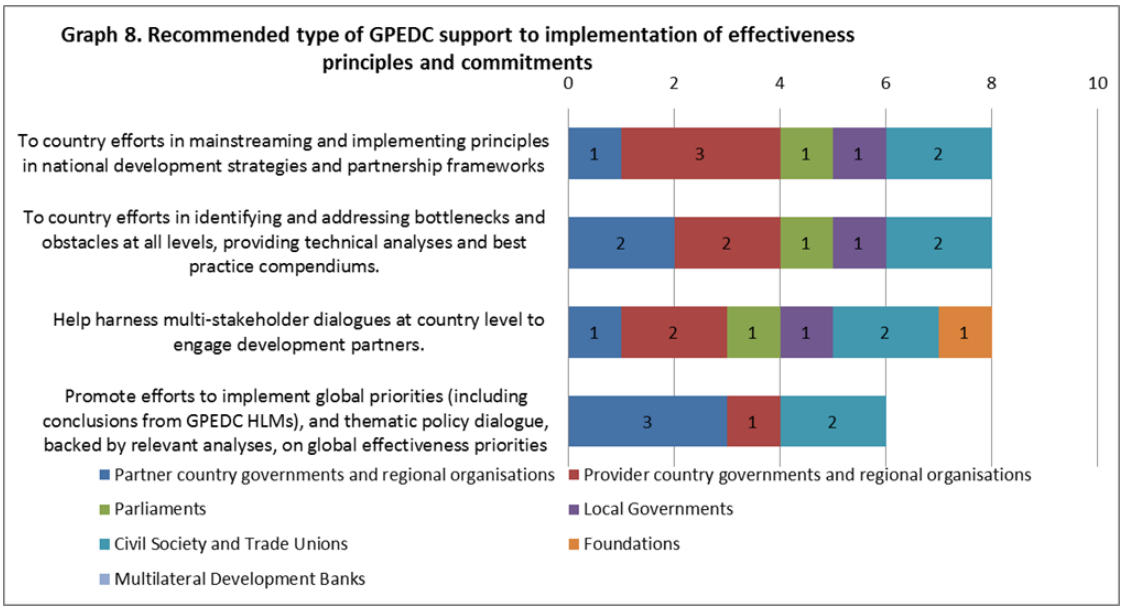

[3] L'une des parties interrogées a suggéré d'inclure cette proposition dans le document final de la RHN2.

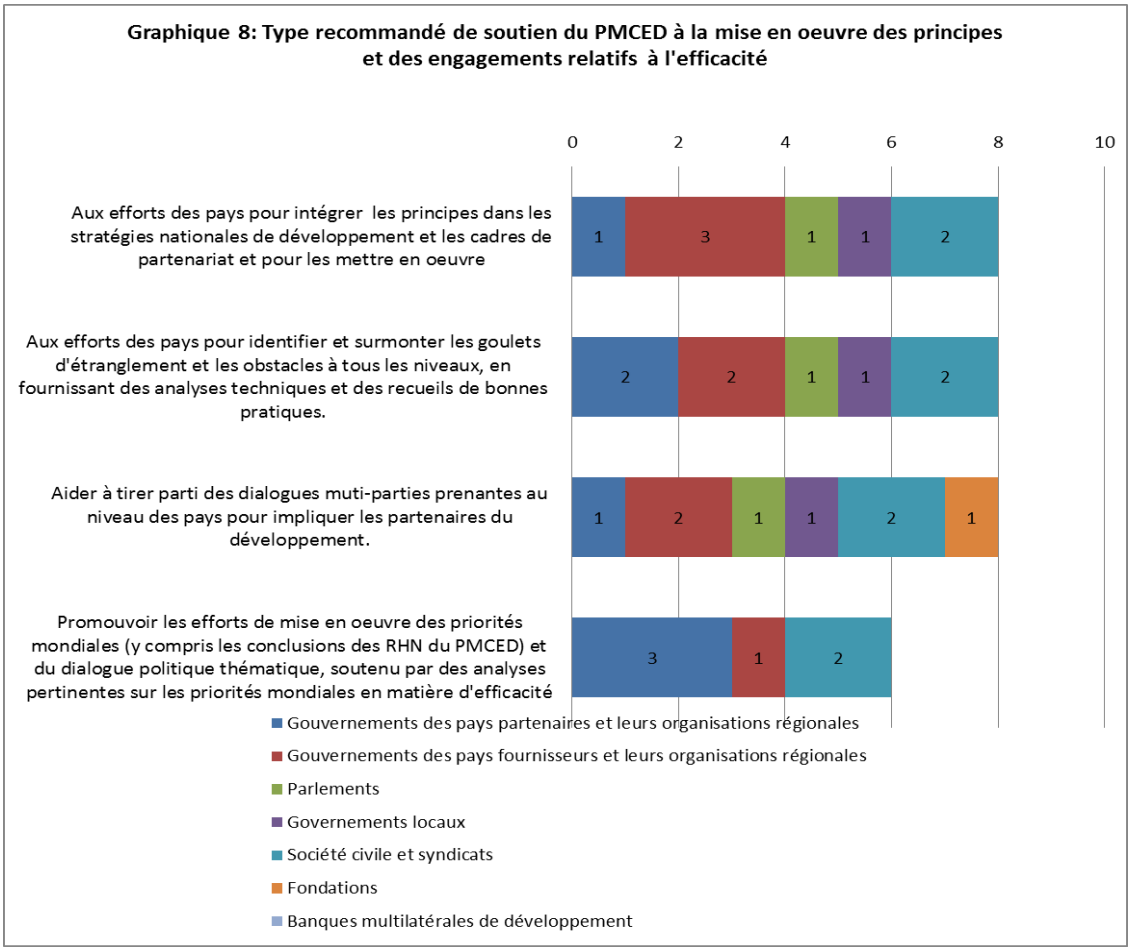

Remarques complémentaires

Plusieurs fournisseurs ont souligné que les parties prenantes sur le terrain devraient diriger la mise en œuvre au niveau des pays. Le Partenariat mondial doit se concentrer sur l'élaboration de directives et la promotion du partage des connaissances sur les bonnes pratiques, et apporter son soutien aux capacités de suivi. Les États-Unis n'ont pas souhaité préjuger des recommandations du Groupe de travail sur la mise en œuvre au niveau des pays.

L'Égypte a souligné la nécessité de promouvoir de manière égale les engagements des fournisseurs envers les principes d'efficacité et a encouragé la production de chapitres sur les pays en coordination avec les pays participant au reporting.

La société civile a mentionné qu'un soutien politique plus fort est nécessaire pour garantir que toutes les parties prenantes, en particulier les fournisseurs, honorent les engagements pris au niveau des pays.

Les Îles du Pacifique ont suggéré de renforcer la collaboration sur les principes et engagements avec les plateformes régionales comme le Pacte du Forum des Îles du Pacifique pour le renforcement de la coordination en faveur du développement dans le Pacifique.

II. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

a. Réflexions d'ordre général

Remarques complémentaires

Le NEPAD et l'Union européenne ont suggéré que le document final de Nairobi devrait clarifier la structure globale de gouvernance et les dispositions pratiques du Partenariat mondial. Les syndicats ont mis en exergue le besoin d'établir un plan de travail plus clair pour le Partenariat, avec des objectifs fondés sur les engagements, et créant des opportunités et des espaces qui permettront aux acteurs de dialoguer.

b. Réunions de Haut Niveau/au niveau des hauts fonctionnaires

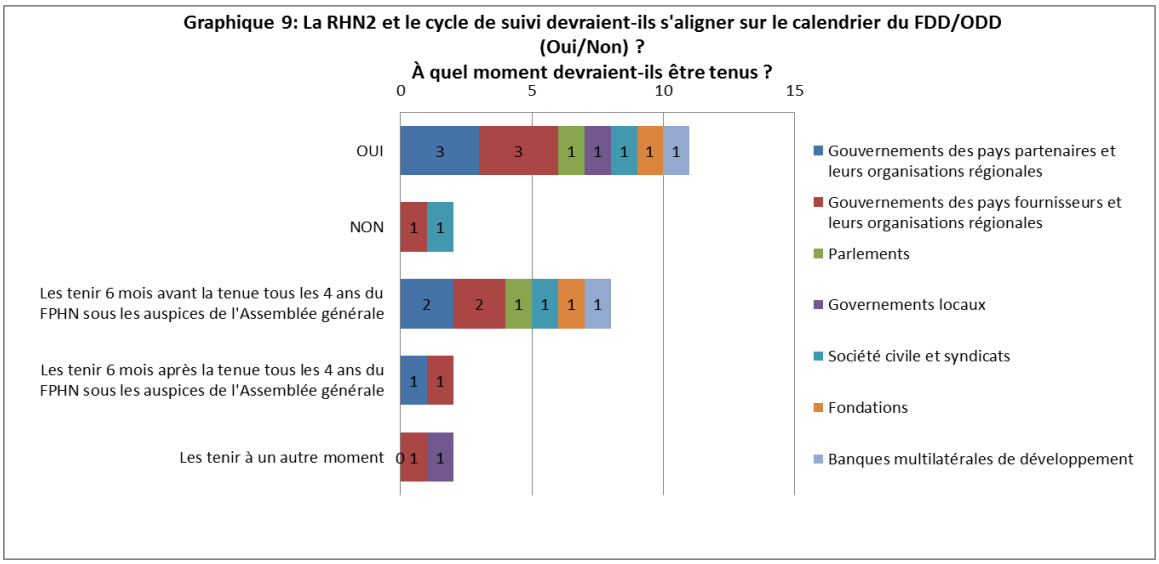

Remarques complémentaires

Malgré un fort appui manifesté en faveur de l'alignement sur le FDD et le suivi des ODD, et la tenue des RHN tous les quatre ans, six mois avant le Forum politique de haut niveau (FPHN) sous l'égide de l'Assemblée générale des Nations Unies, plusieurs parties interrogées ont fait part de vives préoccupations à propos de l'extension des périodes entre les RHN, car ces délais pourraient compromettre l'élan politique et la fonction de redevabilité du Partenariat mondial. Le NEPAD et la société civile ont souligné la nécessité de maintenir le cycle actuel des RHN.[4]

L'Union européenne a proposé un cycle de deux ans, en alternance avec le Forum pour la coopération en matière de développement (FCD), avec des Réunions de Haut Niveau complètes tous les quatre ans, et une réunion au niveau des hauts fonctionnaires deux ans après la Réunion de Haut Niveau. Elle a suggéré de maintenir un cycle de suivi bisannuel dans ce cas de figure. De même, les syndicats ont proposé de tenir les RHN tous les quatre ans, des réunions semblables à celles du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (GT-EFF) tous les deux ans et des échanges techniques réguliers ainsi que des réunions du Comité de pilotage entre temps. De

[4] Remarque : Le mandat actuel prévoit une période comprise entre 18 et 24 mois.

leur côté, les administrations locales ont proposé de tenir les RHN en même temps que le Forum politique de haut niveau et le FCD. Plusieurs parties interrogées ont souligné le besoin de concentrer les programmes des RHN sur des questions moins nombreuses mais d'un intérêt politique plus important.

c. Échanges techniques annuels

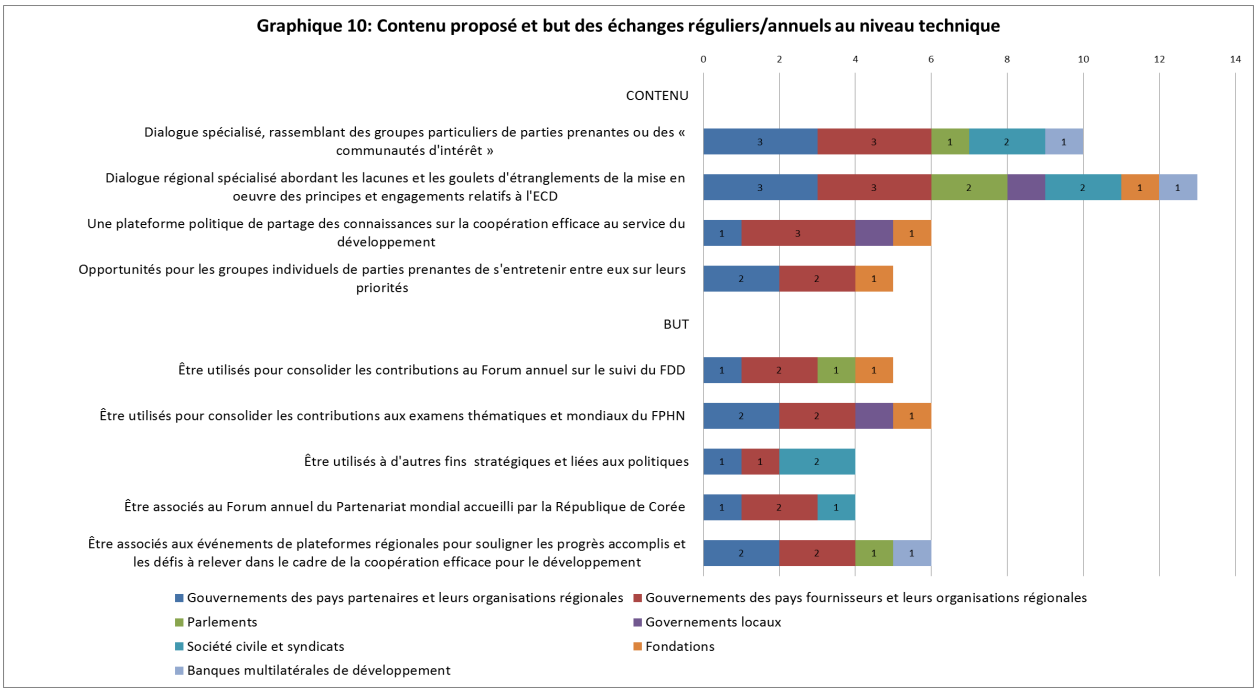

Remarques complémentaires

Plusieurs parties interrogées ont indiqué que les échanges techniques annuels pourraient rapprocher le Partenariat mondial des circonscriptions, surtout s'ils sont associés à des efforts régionaux et pourraient contribuer à se mettre l'accent sur la réalisation des principes de Busan dans la pratique. Les États-Unis ont proposé de faire coïncider les échanges techniques avec le démarrage du cycle de suivi et la publication des résultats de ce cycle l'année suivante. Le Partenariat mondial n'étant pas un mécanisme de mise en œuvre du Programme 2030, le NEPAD a soulevé la question des coûts impliqués et a suggéré de maintenir l'actuel Forum annuel de Busan du Partenariat mondial et de clarifier le but de tout échange technique annuel supplémentaire.

L'Union européenne ainsi que d'autres ont trouvé que le Forum annuel de Busan du Partenariat mondial atteint déjà plusieurs des objectifs des échanges techniques annuels, de même que les ateliers sur les IPM, et qu'il serait peut-être utile de les combiner. L'accueil des échanges annuels pourrait se faire en alternance. L'Union européenne a aussi mentionné que d'autres ateliers et séminaires aux thèmes plus spécifiques pourraient rassembler les communautés de pratique plus spécialisées afin de discuter d'idées plus détaillées. Les syndicats ont demandé si ces dialogues spécialisés n'étaient pas en fait ce que les IPM devraient faire.

Les États-Unis ont suggéré d'évaluer la meilleure façon d'apporter des contributions au processus global de suivi et d'examen lorsqu'il sera pleinement articulé et approuvé. Les parlements considéraient le Forum du FDD comme le principal « lieu de convergence » car il alimentera le FPHN. La société civile était désireuse d'axer les discussions techniques sur les priorités essentielles du Partenariat mondial, plutôt que sur celles des autres forums. L'Égypte a mentionné la nécessité de relier les échanges annuels aux forums régionaux et internationaux, afin que les

différentes parties prenantes puissent promouvoir la durabilité et l'engagement des jeunes comme objectif stratégique supplémentaire.

d. Dispositions relatives à la présidence

Périodicité du mandat de coprésidence

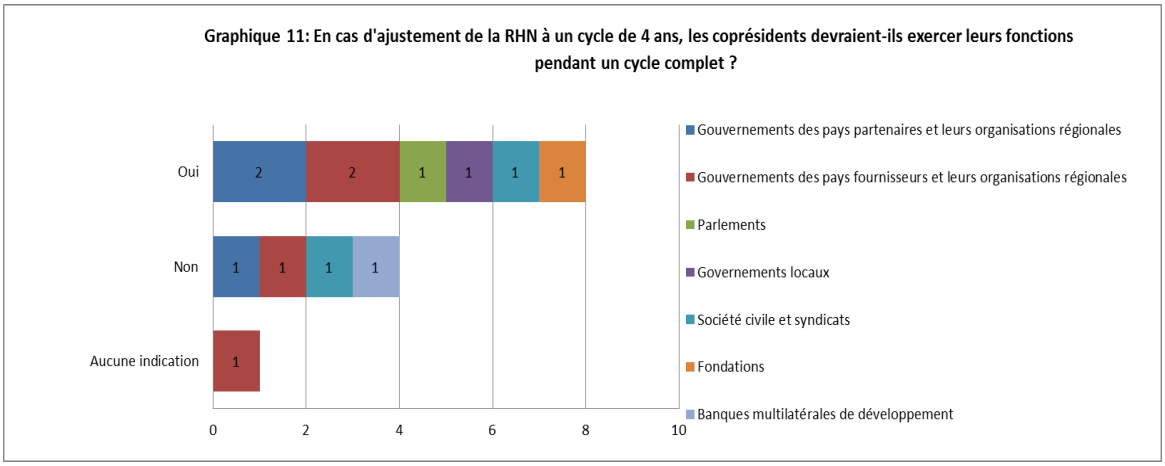

Remarques complémentaires

Plusieurs réponses indiquaient que si le cycle de RHN passait à tous les quatre ans, il serait très difficile dans la pratique pour les coprésidents de s'engager pour un mandat de quatre ans. La société civile a suggéré d'envisager le renouvellement du mandat des coprésidents. La Banque mondiale, quant à elle, a suggéré de séparer le cycle de mandat des coprésidents de celui des RHN, pour établir un processus échelonné et assurer la continuité.

Composition et succession des dispositions relatives à la coprésidence

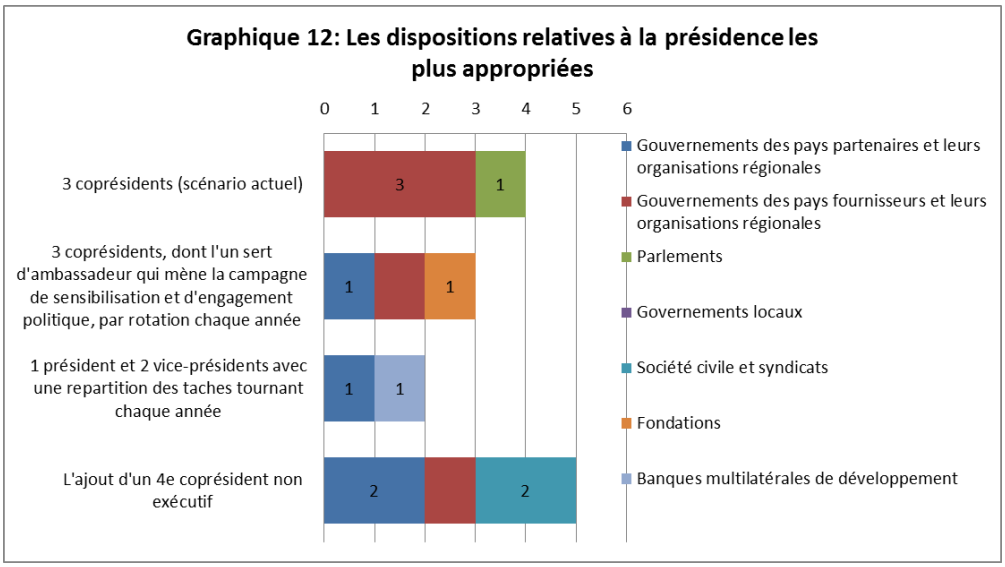

Remarques complémentaires

De nombreuses réponses ont insisté sur la nécessité de mieux refléter la diversité des parties prenantes au niveau des dispositions relatives à la présidence, ainsi que sur le besoin de consul-

tations supplémentaires. Le NEPAD a encouragé une discussion ouverte sur le processus de renouvellement de la gouvernance lors de la prochaine Réunion de Haut Niveau et a proposé d'avoir son propre coprésident, rattaché aux autres pays en développement par le biais d'autres mécanismes. Il a évoqué le défi de regrouper tous les pays en développement sous un seul coprésident et a proposé que les coprésidents soient liés à une seule circonscription spécifique. Il soutient aussi le renouvellement de la coprésidence tous les deux ans. La société civile a indiqué qu'elle souhaiterait soumettre la nomination d'un quatrième coprésident non-exécutif, à choisir selon un mode de rotation parmi la société civile, les fondations, les gouvernements locaux et les parlementaires.

Les États-Unis ont suggéré de discuter de la proposition de roulement des coprésidents (1 à 2 coprésidents remplacés tous les 1 à 2 ans). La Banque mondiale a proposé un modèle de troïka où sur une période de trois ans, chaque membre assure le rôle de vice-président entrant lors de la première année, de président pendant la deuxième année et de vice-président sortant la troisième année, et jouant un rôle de conseiller auprès du nouveau président. Si le pays hôte de la RHN n'est pas l'un des trois coprésidents, il pourrait revêtir le rôle de 4e vice-président spécial un an avant la RHN. À titre de transition, un coprésident actuel pourrait continuer son mandat en tant que vice-président sortant, tandis que deux nouveaux membres seraient élus pour deux et trois ans respectivement.

Les gouvernements locaux ont suggéré que dans le scénario actuel avec 3 coprésidents ou celui avec 4 coprésidents, un coprésident pourrait provenir de la société civile, d'une fondation, d'un syndicat ou d'un gouvernement régional. Pour un cycle de quatre ans, les gouvernements locaux ont souligné qu'il faudrait trouver d'autres manières de collaborer avec le Comité de pilotage. Les fondations ont quant à elles proposé de fusionner l'option des trois coprésidents dont un avec un rôle d'ambassadeur et celle de l'ajout d'un quatrième coprésident issu des parties prenantes non exécutives.

Rôles et responsabilités des coprésidents

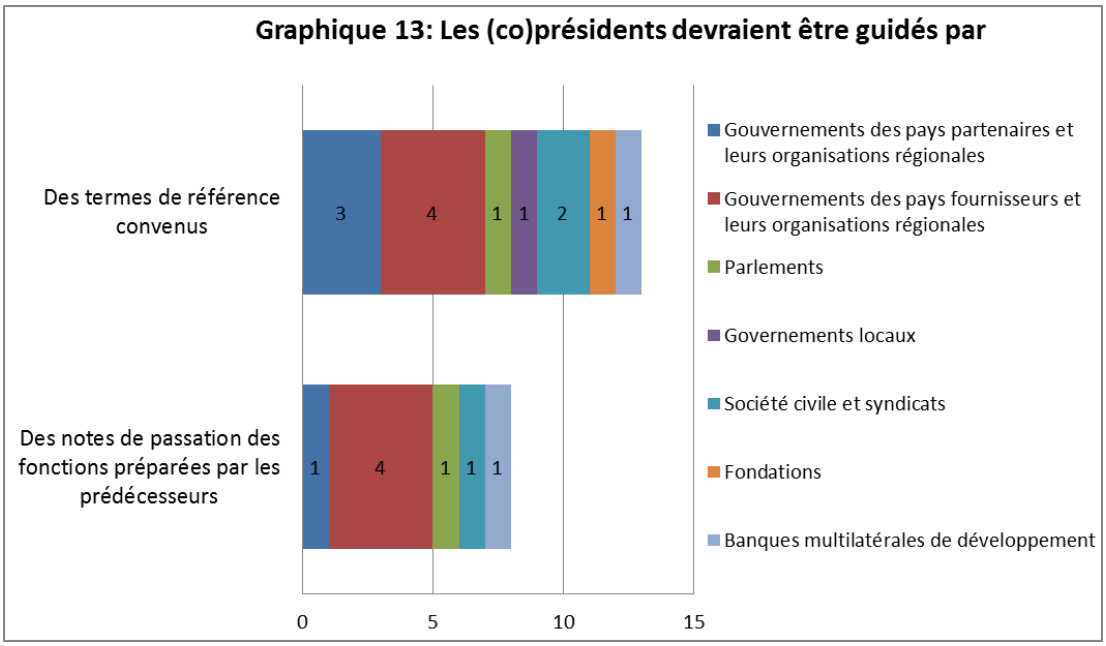

Remarques complémentaires

Les syndicats ont souligné que les coprésidents doivent agir en toute indépendance, tout comme les présidents du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide. Le NEPAD a proposé de revoir les rôles et les responsabilités compte tenu du rôle du Comité de pilotage, qui inclut les coprésidents et qui reflète le groupe constitutif le plus important. Il soutient aussi l'idée de coprésidents non exécutifs sans droit de véto ni prise de décision au nom du Comité de pilotage. Il a suggéré que des termes de référence (TdR) devraient venir clarifier les responsabilités en matière de redevabilité des coprésidents auprès de leurs circonscriptions. Les Îles du Pacifique ont suggéré de faire une rotation entre les circonscriptions (par ex. les petits États insulaires en développement ou PEID).

e. Dispositions relatives au Comité de pilotage

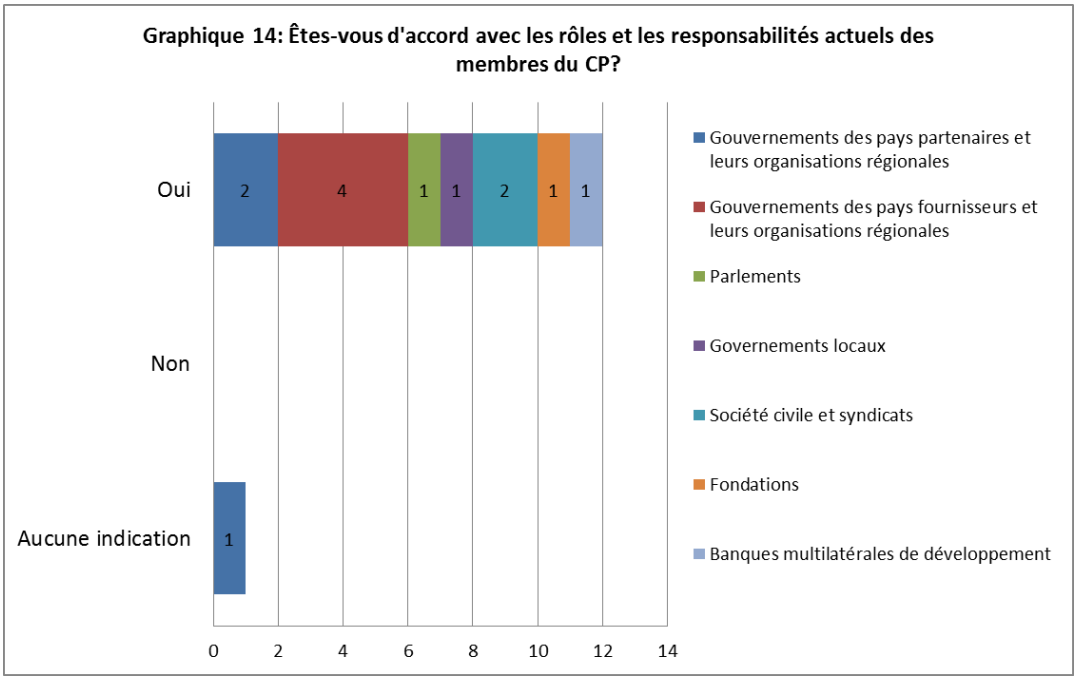

Remarque complémentaire

Le NEPAD a souligné que le Comité de pilotage est l'organe décisionnel du Partenariat mondial.

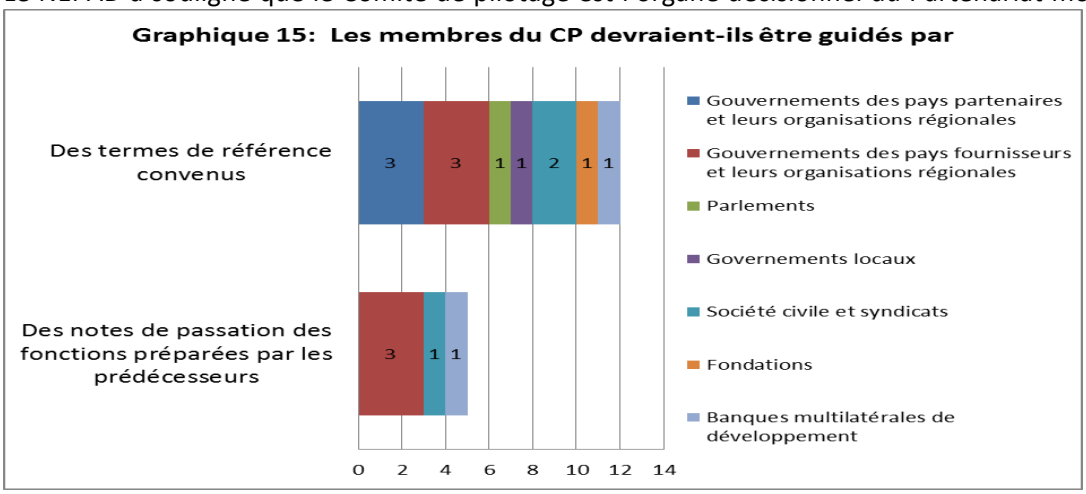

Remarque complémentaire

Le NEPAD a proposé que les termes de référence du Comité de pilotage soient clairement liés à ceux des coprésidents et de l'EAP, pour veiller à la redevabilité des coprésidents et du Comité de pilotage. Ces derniers devront préciser les devoirs de chaque membre par rapport à sa/ses circonscription(s).

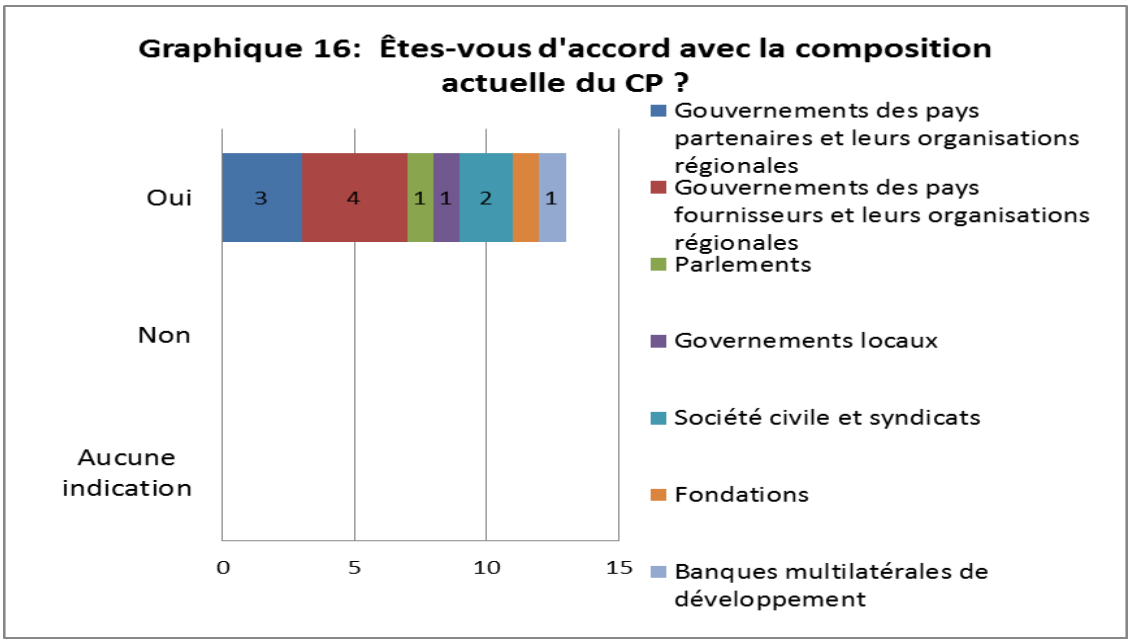

Remarques complémentaires

Le NEPAD a mis l'accent sur le besoin de clarifier l'adhésion de chaque circonscription. La Banque mondiale a suggéré qu'une rotation régulière des représentants du Comité de pilotage au sein de leur circonscription devrait être la norme. L'Égypte a souligné la nécessité d'établir un mécanisme de représentation des parties prenantes qui soit plus efficace.

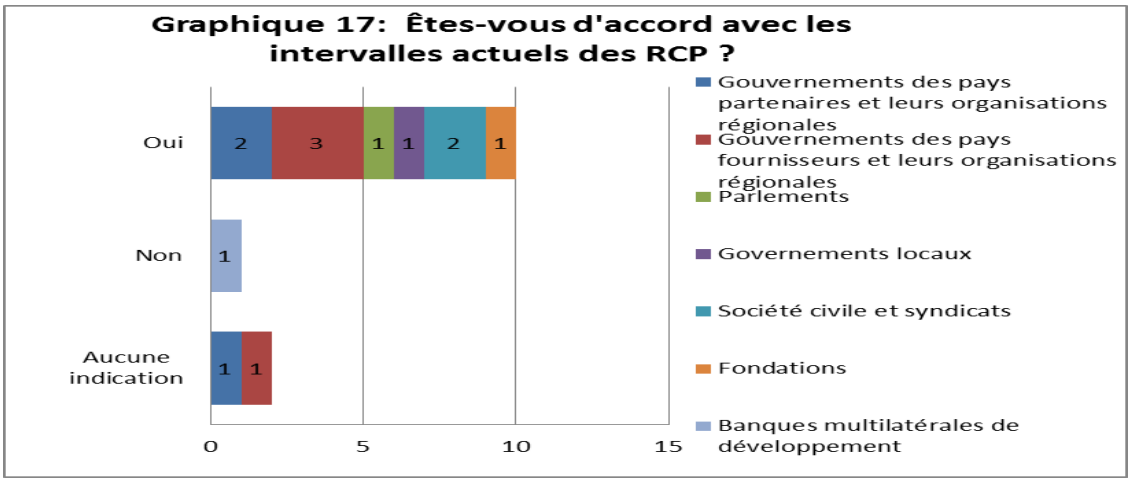

Remarques complémentaires

Les parlements ont suggéré en particulier qu'une seule réunion annuelle pourrait suffire et que les consultations entre les réunions pourraient se dérouler par écrit, puis ils ont suggéré une réunion conjointe avec le Forum sur le FFD à New York. L'Égypte a proposé que les réunions du CP soient tenues immédiatement après avec les dialogues politiques annuels spécialisés.

Contenu stratégique et livrables des réunions du Comité de pilotage

Plusieurs réponses ont manifesté leur soutien à l'idée de rendre les réunions du Comité de pilotage davantage stratégiques, axées sur la prise de décision et apportant une orientation aux acteurs au niveau des pays. Ces réunions devraient se concentrer sur des questions moins nombreuses, avec un nombre limité de documents d'appui. La Banque mondiale a encouragé les coprésidents à jouer un rôle plus important à cet effet. Les États-Unis, l'Égypte et les fondations ont suggéré d'étudier des façons de consulter les représentants en amont des réunions du CP. Ces consultations pourraient se dérouler entre les réunions officielles du CP et contribuer à l'amélioration du contenu stratégique et des livrables des réunions du CP. Les fondations ont aussi encouragé la présence de points focaux de différentes circonscriptions au sein de l'EAC. L'Égypte a aussi mentionné que le Comité de pilotage doit faciliter un environnement propice à l'engagement efficace des différentes parties prenantes. Les Îles du Pacifique ont suggéré que les membres du CP présentent régulièrement à leur(s) circonscription(s) des comptes-rendus et les commentaires et observations faits et qu'ils clarifient comment l'accueil de la réunion du CP a été décidé.

La société civile a suggéré de diffuser sur le Web les réunions du Comité de pilotage, d'articuler les discussions autour des quatre principes essentiels d'efficacité, et de prévoir du temps pour discuter des activités inachevées et des défis spécifiques à la société civile. Le NEPAD a également insisté sur l'entière transparence de l'établissement des ordres du jour, de la clarté des conclusions et des accords, et l'accent sur les questions de redevabilité dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de Busan. L'Union européenne a suggéré d'améliorer la sensibilisation des parties prenantes. Le NEPAD a demandé un résumé détaillé des consultations du Comité de pilotage. Le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED) a aussi suggéré d'ajouter un résumé d'une page à l'ordre du jour et de produire moins de documents.

f. Dispositions relatives à l'Équipe d'appui conjointe

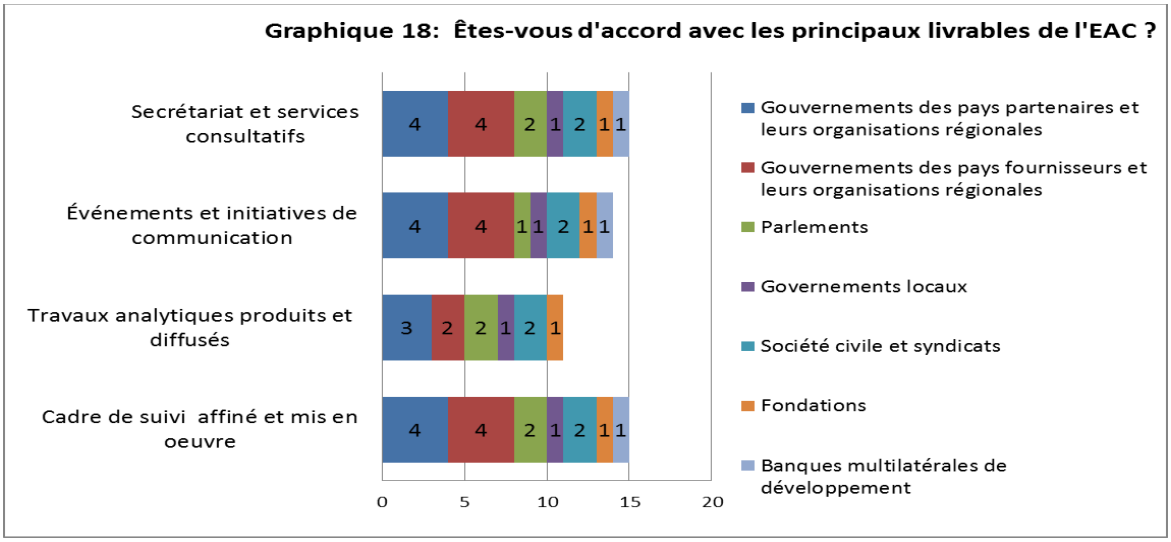

Remarques complémentaires

Plusieurs réponses détaillées ont indiqué que l'EAC devrait également se concentrer sur la collecte de données probantes auprès de l'ensemble des acteurs et à tous les niveaux, marquer les contributions comme étant les leurs, et travailler en liaison avec les établissements universitaires. El Salvador a suggéré que l'analyse théorique, bien que bonne, devrait être simplifiée pour mieux expliquer les progrès du Partenariat et que l'EAC redouble d'efforts afin de renforcer l'élan au niveau régional.

Les États-Unis ont exprimé le souhait qu'un ordre de priorité et un budget soient définis pour les quatre fonctions, et que la théorie du changement soit pleinement examinée et élaborée.

Certains acteurs non étatiques et la Banque mondiale ont suggéré qu'il fallait améliorer la transparence (et la participation des acteurs non étatiques à la documentation) et ont affirmé qu'ils apprécieraient avoir un plan de travail et un budget indiquant des délais et des étapes critiques ce qui leur permettrait de préparer leurs contributions de manière adéquate.

L'Union européenne a également suggéré d'effectuer une évaluation concrète portant sur la division de l'EAC entre le PNUD et l'OCDE et d'étudier la possibilité d'instaurer une équipe d'appui indépendante qui soit directement responsable devant les coprésidents.

Le NEPAD souhaiterait voir la mise en place de dispositions relatives à l'inclusion structurée de statisticiens africains et d'autres régions, dans le cadre de la collecte, de l'analyse et du reporting des données.

FIN